

Rapport d'activités 2023

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM)

Udaf Bas-Rhin

Assemblée générale du 13 juin 2024

Table des matières

Le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM).....	3
I. Les priorités 2023 en lien avec les axes du projet des services.....	3
L'Axe Accompagnement	3
L'Axe Partenarial.....	4
L'Axe Ethique et Bientraitance	4
L'Axe Qualité et Formation.....	4
II. L'activité du service.....	5
III. Les services supports.....	9
Le Service juridique.....	9
Le Service Administratif et Financier	10

Le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM)

I. Les priorités 2023 en lien avec les axes du projet des services

L'année 2023 a été singulière, car marquée par des bouleversements au niveau de la Direction et de la Gouvernance. ; dans ce cadre, elle est porteuse d'avancées fortes, de prises de position affirmées et d'espoir. Les travaux de réflexion autour du projet d'établissement ou projet des services ainsi que du projet associatif, en suspens depuis plusieurs années, feront partis, avec l'Evaluation de l'établissement, des axes de travail et de participation majeurs en 2024.

L'Axe Accompagnement

- Grâce à de nombreux recrutements et à la faveur de la mise en œuvre d'une politique de recrutement dynamique et en phase de structuration, 2023 a été une année charnière pour la reprise d'une activité fortement centrée sur l'accompagnement des usagers et a notamment permis de densifier le nombre de visites ou d'accueil des usagers dans les locaux de l'UDAF67.
- Si le principe de l'accueil sur rendez-vous a été maintenu car il a démontré sa pertinence en termes de régulation de l'activité et de l'efficacité de l'organisation du service, l'UDAF67 a su s'adapter, en 2023, en étant en capacité de proposer des échanges et rdv sans rdv lorsque les circonstances l'imposaient, en lien avec la nécessité de répondre à des situations individuelles urgentes, parfois délétères.
- L'organisation mise en place depuis 2022, à savoir la présence d'un délégué mandataire par pool, a été pérennisée afin d'assurer une permanence d'accueil pour les urgences et le « tout venant ». Le service a poursuivi ses réflexions autour de l'organisation du temps de travail, du télétravail, de la présence du site des assistantes tutélaires, délégués mandataires, cadres et direction.
- Les tribunaux ont été informés, progressivement, de la capacité du SPJM d'être nommée pour l'exercice de nouvelles mesures de protection juridique des majeurs ; l'activité a néanmoins été relativement modérée du fait d'un nombre important de sorties de mesures (décès, décharge, dessaisissement...).
- L'année 2023 a été une année charnière également au niveau de la direction, avec l'empêchement pendant plus de trois mois et la sortie des effectifs du directeur général précédent et l'intérim concomitant puis la nomination à la tête de la direction générale de l'UDAF67 de Mme Marie-Alice Wintz qui a donc cumulé son poste de directrice de Pôle PJM et de Directrice Générale par intérim à compter de début juin 2023. Un CODIR de crise a été mis en place afin de piloter l'activités des services et d'assurer la continuité des services pour les usagers. L'encadrement ainsi que la gouvernance ont été fortement impliqués dans cette période de crise qui a été porteuse de réflexions de fond, de prise de décisions et d'évolution.
- Sur l'année 2023, les six pools ont pu recevoir l'expertise technique de 3 puis 4 délégués référents qui ont également pour mission d'intégrer les nouveaux arrivants et de former en continu les délégués, en sus des missions d'ouverture et de conseil technique sur les différentes mesures.

L'Axe Partenarial

La direction a poursuivi les échanges amorcés avec les juridictions fin 2022. Les juridictions ont recommencé à désigner l'UDAF67 à compter de l'été 2023, suite aux différentes communications du service en ce sens.

Pour gagner en efficacité et dans l'intérêt de nos usagers, nous avons par ailleurs pu mettre en place un partenariat avec la CAF, les Hôpitaux universitaires de Strasbourg, la CPAM, la CARSAT, l'EPSAN et bien d'autres acteurs institutionnels, privés ou associatifs locaux.

Le travail partenarial va continuer à se développer et à s'approfondir pour 2024 afin d'améliorer les échanges et faire que chaque salarié soit acteur de cette démarche d'ouverture et de lien, qu'il soit porteur des valeurs et de l'engagement de l'association.

L'Axe Ethique et Bienveillance

- Des formations sur la gestion de l'agressivité ont été proposées aux salariés en 2023
- L'individualisation de la mesure a une nouvelle fois été encouragée (exemple : validation des budgets par le majeur en lui faisant apposer sa signature, proposer une gestion libre lorsque cela paraît adapté, remise des excédents...).

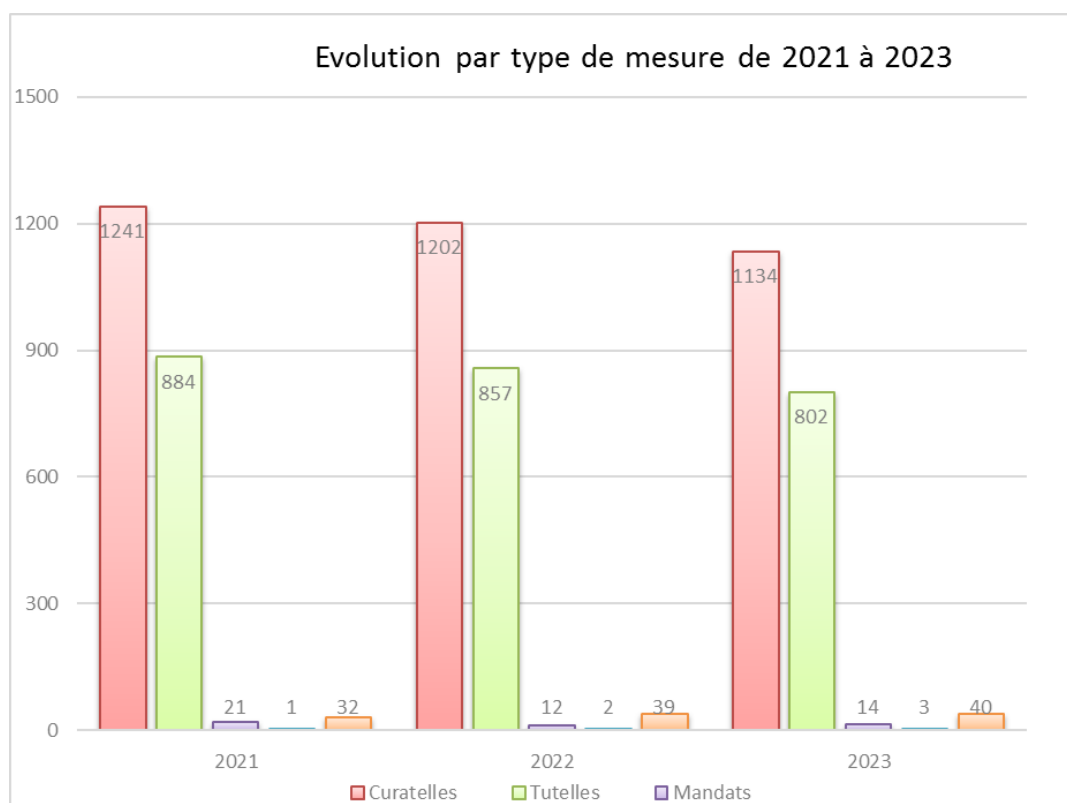
L'Axe Qualité et Formation

- Trois délégués du service ont cette année encore suivi la formation préparant au Certificat National de Compétence.
- Des procédures ont été mises à jour dans le cadre de l'actualisation du référentiel PJM.
- Un travail global a été réalisé par les délégués-référents pour intégrer, former et faire monter en compétences les délégués mandataires, souvent sur des sujets complexes.
- Un focus a été mis sur la réduction du délai d'ouverture des nouvelles mesures ainsi que sur les inventaires et les comptes-rendus de gestion suite au constat d'un retard considérable du service de comptabilité usagers.
- Compte tenu de l'absence sur une très longue durée du directeur général, un travail sur les délégations de pouvoirs a été mené et surtout approfondi, avec la mise en place d'un système plus délégatif des cadres permettant d'assurer la continuité du service ; le tableau des délégations permettant de connaître les habilitations de validation et de signatures des différents actes menés dans l'exercice des mandats judiciaires a été mis à jour et communiqué, expliqué aux équipes afin de réfléchir à l'harmonisation des pratiques entre les différents pools et de sécuriser l'association.
- Suite au recrutement et à la montée en puissance d'un référent numérique, un travail de mise à plat des outils informatique et de communication a été lancé.

II. L'activité du service

Evolution par type de mesure

Type de mesure	2021	2022	2023
Curatelles	1241	1202	1134
Tutelles	884	857	802
Mandats	21	12	14
Subrogé Tuteur	1	2	3
MAJ	39	40	41
Total	2 186	2 113	1 994



Evolution par tribunal (hors MAJ)

Tribunaux	2021	2022	2023
TJ STRASBOURG	779	718	672
TP HAGUENAU	362	351	330
TP MOLSHEIM	175	173	169
TP SELESTAT	278	277	252
TP ILLKIRCH	237	239	227
TP SCHILTIGHEIM	155	155	153
TJ SAVERNE	155	157	142
HORS BAS-RHIN	6	3	8
Total	2 147	2 073	1 953

Tribunaux	2021	2022	2023
TJ STRASBOURG	779	718	672
TP HAGUENAU	362	351	330
TP MOLSHEIM	175	173	168
TP SELESTAT	278	277	252
TP ILLKIRCH	237	239	227
TP SCHILTIGHEIM	155	155	154
TJ SAVERNE	155	157	142
HORS BAS-RHIN	6	3	8
Total	2 147	2 073	1 953

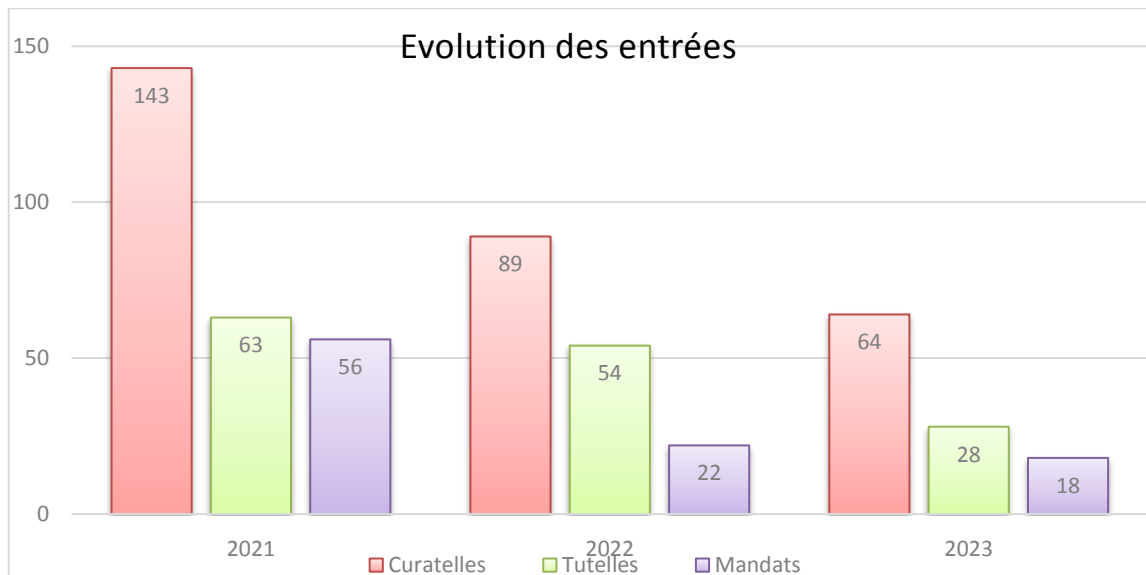
Au 31 décembre 2023, en excluant les mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) dont le suivi est assuré par le service accompagnement, nous comptabilisons 1953 mesures soit une baisse de 5,79% par rapport à l'année précédente. La baisse a concerné l'ensemble des juridictions, en particulier Strasbourg, Haguenau, Sélestat et Illkirch-Graffenstaden.

La baisse du nombre de nouvelles mesures résulte encore de la prise de position, sur 2021/22, de demander aux tribunaux de ne plus désigner l'association compte tenu du manque d'effectifs et de l'important taux de turn-over.

Concernant les mandats spéciaux, le nombre 14 correspond aux mesures au 31 décembre 2023. Pour mémoire, le Mandat Spécial, suppose un état des lieux dans l'urgence de la situation financière et sociale de la personne à protéger. De par sa nature, cette mesure est amenée à être transformée dans l'année qui suit son prononcé. Depuis 2021, le nombre de mandats spéciaux est en forte baisse, passant d'une cinquantaine à une vingtaine.

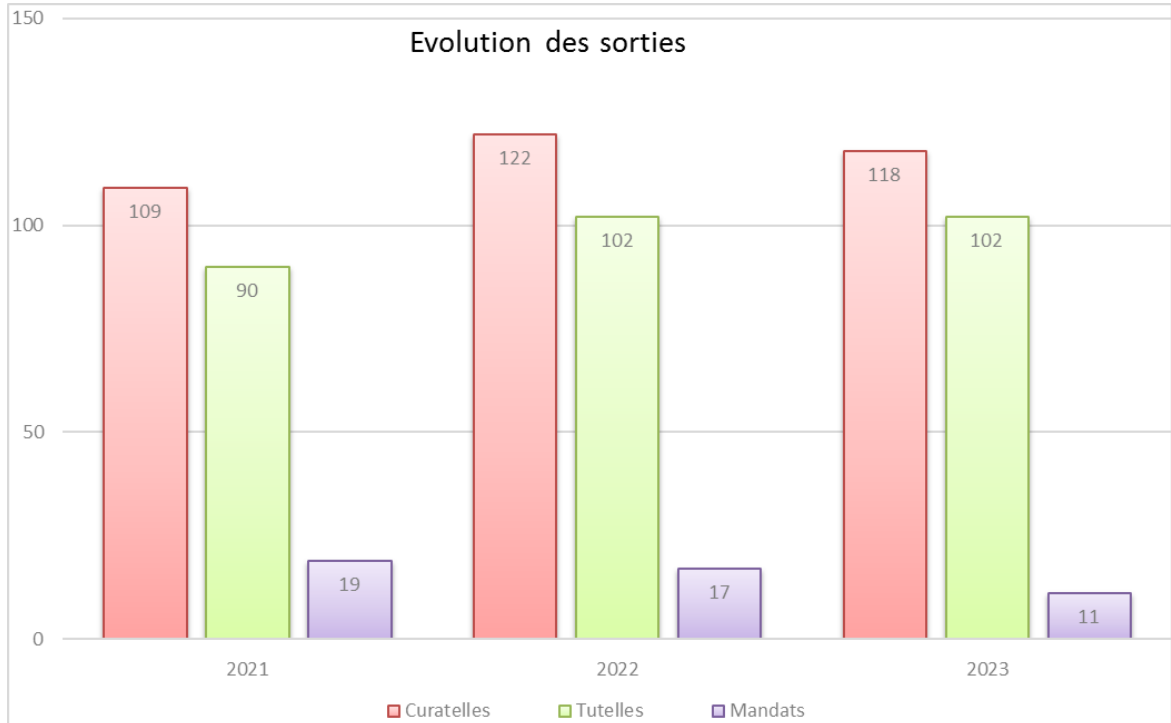
Entrées par type de mesure (hors MAJ)

Mesure	2021	2022	2023
Curatelles	143	89	64
Tutelles	63	54	28
Mandats	56	22	18
Total	262	165	110



Sorties définitives par type de mesure (hors MAJ)

Mesure	2021	2022	2023
Curatelles	109	122	118
Tutelles	90	102	102
Mandats	19	17	11
Total	218	241	231

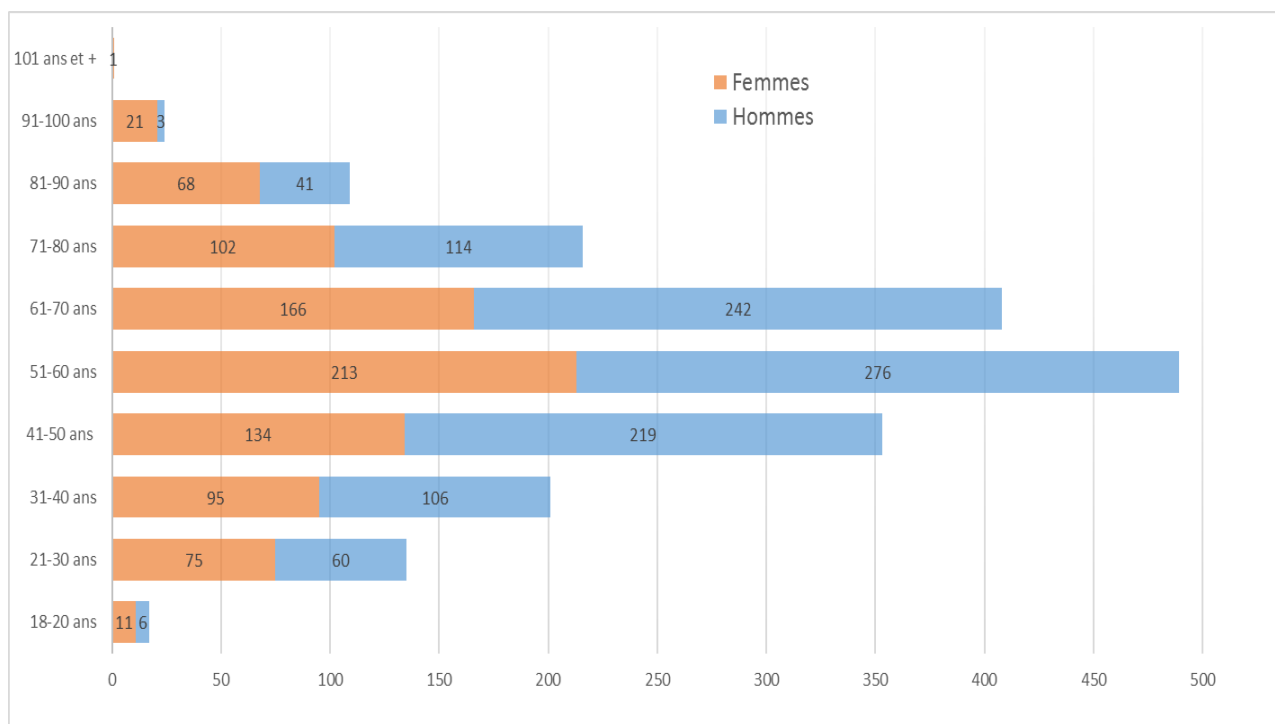


Nous observons une nouvelle fois un nombre important de fins de mesures sur 2023.

A noter que suite à de nouvelles nominations de mandataires libéraux par la DDETS, les juridictions ont été en mesure de désigner de nouveaux mandataires en parallèle des désignations au profit du secteur associatif, ce dernier ayant tendance à se restreindre en termes de nombre d'associations tutélaires ou de capacitaire.

Principales caractéristiques de la population

Tranches d'âge	Femmes	Hommes	Total
18-20 ans	11	6	17
21-30 ans	75	60	135
31-40 ans	95	106	201
41-50 ans	134	219	353
51-60 ans	213	276	489
61-70 ans	166	242	408
71-80 ans	102	114	216
81-90 ans	68	41	109
91-100 ans	21	3	24
101 ans et +	1		1
Total	886	1 067	1 953



Les équipes suivent majoritairement des hommes (55 %).

III. Les services supports

➤ Le Service juridique

En 2023, ont été menées outre la gestion de mesures ad hoc et de présomption d'absence, les réalisations suivantes,

- 164 actions juridiques finalisées
- 606 dossiers sont toujours en traitement au 31 décembre 2023
- 151 actions juridiques en charge en moyenne par juriste

Sur les 305 actions juridiques ouvertes en 2023 :

123 (soit 40%) sont des affaires juridiques de nature patrimoniale (vente, donation succession, partage)

62 (soit 20%) sont des contentieux amiables traités en interventions (IP)

41 (soit 14%) sont des affaires de nature pénale

58 (soit 19%) sont des affaires de nature civile et conseil

10 (soit 3%) sont des contentieux judiciaires divers

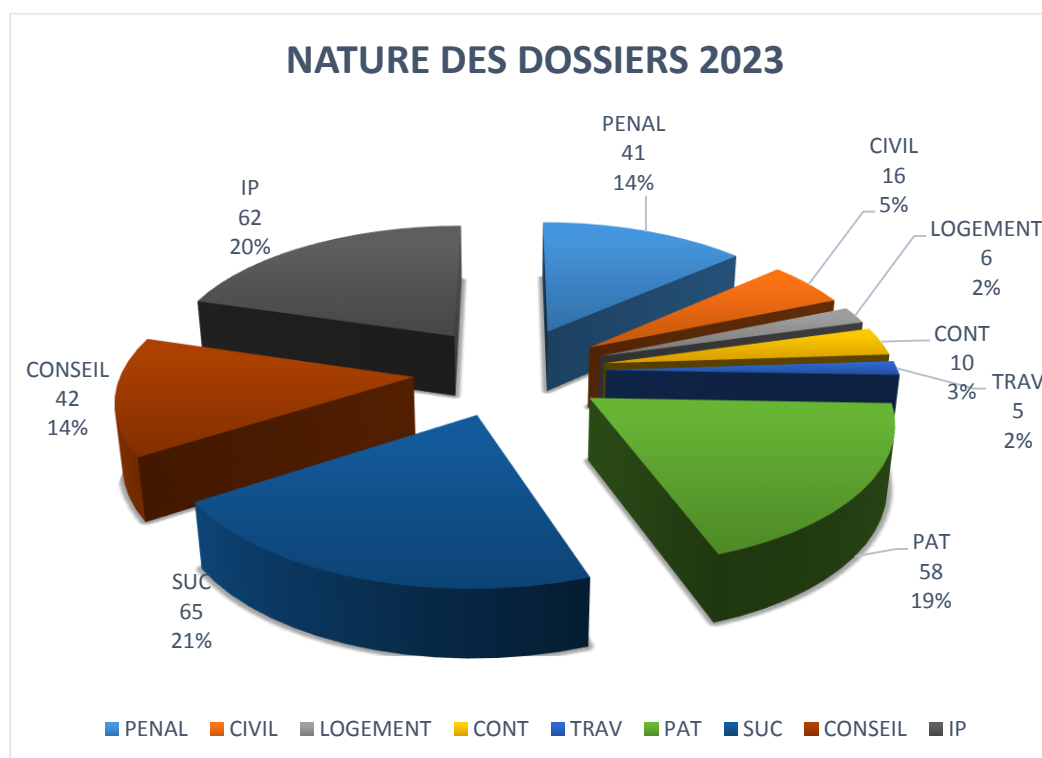
5 (soit 2%) sont des affaires liées au droit du travail

Et 6 (soit de 2%) sont des affaires liées au logement

Volume de courriers pour les affaires en cours :

Total des courriers juridiques entrants en 2023 12.792

Total des courriers juridiques sortants en 2023 7.229



➤ Le Service Administratif et Financier

Les équipes

Comptabilité Associative		Comptabilité Majeurs Protégés	
Responsable Administratif et Financier		1,00 ETP	
Comptable	1,00 ETP	Comptables	2,00 ETP
Aide-comptable (dossier FG)	0,30 ETP	Assistants de gestion	2,00 ETP
		Aides-comptables	4,60 ETP
		Référent numérique	1,00 ETP
1,30 ETP		9,60 ETP	

L'informatique

La gestion financière des comptes des usagers a migré vers le nouveau logiciel métier, Evolution, le 09 octobre 2023. Cette migration importante du logiciel métier développé par Synergie a été préparée en amont par des travaux de paramétrages débutés en mai 2023 et par des périodes de formation adaptées à toutes les équipes.

La comptabilité des majeurs protégés

Le service comptabilité des majeurs protégés a été accompagné pendant la migration du logiciel métier et plusieurs mois après la migration. Les aides-comptables ont bénéficiés d'une simplification de leurs missions. Ce changement a été anticipé avec une restructuration de l'équipe des aides-comptables.

La comptabilité des majeurs protégés et des familles en chiffres

Les factures et paiements :

Le délai moyen de paiement des factures est de 3,5 jours.

Quelques chiffres du traitement des factures des usagers en 2023 :

- 57 718 factures indexées ;
- 49 585 factures payées ;
- 8 133 factures refusées ou supprimées ;
- 1 562 créanciers créés et 1 088 créanciers mis à jour.

Les comptes bancaires des usagers :

Le service gère 11 392 comptes bancaires pour un encours global de 88 890 K€.

Autres missions :

1 482 **Comptes Rendu de Gestion** ont été édités, contrôlés, indexés et transmis aux tribunaux.

Les **frais de mesure** ont été actualisés pour 2 222 majeurs protégés.

236 calculs de **versement aide sociale** ont été préparés pour les usagers en établissement.

205 **sorties de caisse** pour le compte des usagers ont été enregistrées pour un total de 40 K€.

11 193 **autorisations d'achat** (bons d'achat) ont été éditées pour un montant total de 690 K€.

L'association a accordé 22 **prêts précarité pauvreté** à des usagers pour un montant total de 28 K€.